

## COVID 19 : Mise en place d'une cellule d'information pour l'accueil des enfants de moins de 3 ans des personnels soignants.

Dans le cadre des directives nationales, Vienne Condrieu Agglomération met en place **dès cet après-midi une cellule d'information** afin de recenser les familles dont la liste suit demandeuses d'un accueil pour leur enfant de moins de 3 ans.

Ce recensement permettra à l'Agglo de mettre en place des solutions adaptées à chaque situation.

Pour ce faire, les parents concernés doivent se manifester auprès du Point Info Mode de Garde par mail [pimg@vienne-condrieu-agglomeration.fr](mailto:pimg@vienne-condrieu-agglomeration.fr) ou par téléphone au 04 27 87 80 00 dès 13h30 ce jour dimanche 15 mars 2020.

Les **informations suivantes** seront impérativement demandées pour une prise en compte effective de la demande :

- Pour chaque parent : nom, prénom, profession, adresse postale, téléphone, mail,
- Nom et âge de l'enfant,
- Mode de garde habituellement utilisé.
- Précisions sur le besoin de garde en termes de jours et d'horaires.

Pour rappel, **les personnels concernés** sur justificatif (fiche de paie ou carte professionnelle) sont :

- Les employés dans un établissement de santé public ou privé (hôpital, clinique, etc.)
- Les employés d'un établissement d'accueil pour personnes âgées, ou handicapées
- Les professionnels de santé et médico-sociaux de ville (médecin, infirmier, pharmacien, sage-femme, aide-soignant, transporteur sanitaire, biologistes, auxiliaire de vie pour personne âgée ou handicapée),
- Et tout personnel en charge directe de la gestion de l'épidémie à la préfecture ou à l'Agence Régionale de Santé